

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

14 juin 2006

**GESTION DES MATIÈRES ET DÉCHETS RADIOACTIFS**  
(Deuxième lecture) - (n° 3121)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 4

présenté par  
MM. Bataille, Dosé, Dumont, Brottes, Le Déaut, Ducout, Habib  
et les membres du groupe Socialiste

-----  
**ARTICLE 6**

À la fin de l'alinéa 7 de cet article, substituer aux mots :

« l'académie des sciences morales et politiques »

les mots :

« la Haute autorité de sûreté nucléaire. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La Haute autorité de sûreté nucléaire, qui vient d'être instituée par la loi sur la Transparence nucléaire, serait mieux à même que l'Académie des sciences morales et politiques, pour sélectionner des personnalités ayant des connaissances scientifiques dans le domaine de la gestion des déchets radioactifs. La commission a en effet besoin de spécialistes et non de philosophes ou de politologues.